



## SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2008

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

CORNELIS A., DELFANNE F., BRANGERS J-M., WATTIEZ L., FLAMME S., Echevins;

BLOIS G., WILLOCQ W., LECOMTE J-C., PATTE C., FOURDIN P., DESTREBECQ L.,  
VANCAUWENBERGHE L., MACHTELINGS M., DRUMEL A., BUSCEMA P., LAINE-SAVINI A-M.,  
DELGUSTE B., PORTOGALLO J., Conseillers

Absents : VAN DE WALLE T., CRICKX F.

BILOUET V., Secrétaire communale

=====

### SEANCE PUBLIQUE

#### HOMMAGE A UN CONSEILLER COMMUNAL ET DE CPAS DECEDE MONSIEUR GUY CUISINIER

Le Conseil communal a tenu à rendre hommage à Monsieur Guy Cuisinier, Conseiller communal et de CPAS de la commune de Bernissart, décédé le 13 octobre 2008. Le Président a retracé la carrière professionnelle et politique du défunt. A la fin de cet hommage, une minute de silence a été respectée en sa mémoire.

=====

#### IMSTAM - PRESENTATION DES ACTIVITES

Monsieur Vincent Hecq, directeur, ainsi que 2 infirmières, ont présenté les activités d'IMSTAM. Deux grands domaines d'intervention : les soins à domicile (30 infirmières et 20 aides-soignantes) et le suivi médical scolaire. A Bernissart, entre 38 et 48 patients, et 617 élèves sous tutelle. Ils interviennent également lors de détection de méningite ou problème de maltraitance.

=====

#### AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - BUDGET 2009 DE LA REGIE

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le budget 2009 de la régie ordinaire « Agence de Développement Local » établi par le comptable de la régie.

Un avis indiquant l'endroit où le budget peut être inspecté par le public sera affiché conformément à l'article 12 de l'arrêté du régent du 18 juin 1946.

=====

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2008 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BLATON**

Vu le résultat des votes sur la Modification Budgétaire n°1 ordinaire de la Fabrique d'église de Blaton proposée, à savoir, **2 oui, 3 non et 14 abstentions**;

Un avis **défavorable** est émis sur la modification budgétaire n°1, services ordinaire, arrêtée par le Conseil de la Fabrique d'église de Blaton, en date du 14 octobre 2008.

Le total des recettes et dépenses reste inchangé car la modification budgétaire n°1 entraîne une augmentation et une diminution équivalente des dépenses de 565,00€ sans modification de l'intervention communale.

=====

**CONVENTION DE CONCESSION DOMANIALE AVEC IEH EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE CABINE ELECTRIQUE**

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le projet de convention de concession domaniale avec l'intercommunale IEH en vue de l'installation d'une cabine électrique rue de Valenciennes, d'une parcelle de 25ca suivant plan dressé par le géomètre expert immobilier Pierre Eliard le 15 mai 2008.

=====

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°3 DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2008**

Les modifications budgétaires communales n°3 des services ordinaire et extraordinaire sont arrêtées aux chiffres suivants (en €):

**SERVICE ORDINAIRE**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	13.420.556,38	12.168.727,48	1.251.828,9
Modification budgétaire	63.050,9	95.463,88	-32.412,98
Nouveau résultat	13.483.607,28	12.264.191,36	1.219.415,92

L'ensemble de la modification budgétaire n°3 du service ordinaire est approuvé à l'unanimité.

**SERVICE EXTRAORDINAIRE**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après Le budget initial	1.591.128,28	1.372.642,83	218.485,45
Modification budgétaire	221.882,78	222.032,78	-150
Nouveau résultat	1.813.011,06	1.594.675,61	218.335,45

L'ensemble de la modification budgétaire n°3 du service extraordinaire est approuvé à l'unanimité.

=====

**VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DES MARCHES**

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau ci-dessous, de choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et de confier au Collège l'attribution de ce marché et le paiement de la dépense subséquente.

=====

Articles	Libellés	Montant	Voies et moyens	Mode de passation des marches
10401/74198	Achat de mobilier divers	750,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture
12401/72460	Frais d'études & travaux aux bâtiments (conciergerie musée)	2.100,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture
42104/73160	Frais d'études & travaux de voirie (compl.îlot Florian Duc)	5.000,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture pr fleurs/matériaux
42101/74352	Acquisition d'une camionnette	5.000,00	Emprunt	Simple facture
42101/74398	Achat d'un véhicule (tracteur tondeuse)	38.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
42103/74451	Acquisition de matériel d'exploitation divers	10.700,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
56301/72360	Cpt pour frais d'études & tx aménagement au camping	3.500,00	Utilisation fonds de réserve	Procédure négociée 17S 2 1° a
56301/72460	Tx de maintenance au camping (porte garage)	150,00	Boni	Simple facture
72202/72360	Frais d'études & tx aux bâtiments scolaires (acomal)	15.000,00	Emprunt	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a Adj publique pour tx
72203/72360	Frais d'études & tx aménagement aux bâtiments scolaires (acomal)	55.000,00	Emprunt	Procédure négociée 17S 2 1° a
72202/74451	Acquisition de matériel d'exploitation (kit nettoyage)	150,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture
76402/72360	Frais d'études et tx aménagement salle de sports (négresse)	17.000,00	Emprunt	Simple factures pour matériaux
76401/72460	Frais d'études & tx maintenance au COP	22.000,00	Emprunt	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a
77101/72360	Frais d'études & tx musée (ajustement)	-10.000,00	Emprunt	Hon : Procédure négociée 17S 2 1° a
79001/63551	Subside en capital à la mosquée (acquisition de chaises)	300,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture
83202/72360	Frais d'études & tx aménagement bâtiment école de devoirs (Négresse)	8.500,00	Emprunt	Simple facture pour matériaux
83501/72460	Frais d'études & tx de maintenance (maison de l'enfance)	1.600,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture
83502/74198	Achat de mobilier divers pour bât. Halte garderies	3.500,00	Emprunt	Simple facture
83501/74451	Achat de matériel d'exploitation	1.200,00	Utilisation fonds de réserve	Simple facture

=====

## LISTE DES SUBSIDES

**ADOpte A L'UNANIMITE** la modification de la liste des subsides aux sociétés locales annexées au dossier ad hoc au montant de 28.583,64€.

=====

### CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF AUX TRAVAUX URGENTS A REALISER AU CENTRE OMNISPORTS DU PREAU

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux urgents à réaliser au Centre Omnisports du Préau, de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

### CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ACOMAL (INTERIEUR)

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement intérieur de la salle Acomal et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

### CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF AU CONTRAT D'HONORAIRES POUR L'ETUDE D'UN PROJET COMPLET DE REMISE EN ORDRE DES INSTALLATIONS D'ELECTRICITE ET DE CHAUFFAGE AU CAMPING DU PREAU

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le cahier spécial des charges relatif à la proposition d'un contrat d'honoraires pour l'élaboration d'un projet complet visant les Travaux d'aménagement nécessaires aux installations électriques et de chauffage du camping du Préau à BERNISSART.

Les travaux consisteront selon le résultat de l'étude réalisée, en la mise en conformité, à la rénovation ou au remplacement des installations électriques et de chauffage défectueuses sur la totalité du site.

Ce marché de services sera passé par procédure négociée, sans publicité lors du lancement de la procédure.

=====

### PROJET DEFINITIF D'AMENAGEMENT DU PARC POSTEAU A BLATON

**DECIDE A L'UNANIMITE** D'approuver le projet d'aménagement du parc Posteau à Blaton arrêté au montant estimatif de 449.727,55 TVA comprise hors honoraires auteur de projet et coordinateur sécurité.

=====

### COÛT VERITE DES DECHETS - MODIFICATION DU REGLEMENT-TAXE SUR LES IMMONDICES

**DECIDE PAR 15 oui et 4 non :**

**La partie forfaitaire de la taxe est fixée à :**

- **50 €** pour les personnes isolées ou isolées avec enfant(s) à charge en âge de scolarité comprenant **10 sacs** poubelle réglementaires pour les isolés, **20 sacs** poubelle réglementaires pour les isolés avec enfant(s) à charge en âge de scolarité;
- **90 €** pour les ménages au sens de l'art.2, 1) comprenant **20 sacs poubelle** réglementaires pour les ménages de 2 personnes ou **30 sacs** poubelle réglementaires pour les ménages de plus de 2 personnes ;
- **90 €** pour les secondes résidences, aux conditions de l'article 2.2) comprenant **20 sacs poubelle** réglementaires;
- **90 €** pour les commerces, professions libérales, entreprises, indépendants... aux conditions reprises à l'article 2.3)
- **250 €** pour les maisons de repos d'une capacité d'hébergement jusque 25 lits...aux conditions de l'art.2.3);
- **400 €** pour les maisons de repos d'une capacité d'hébergement au-delà de 25 lits aux conditions de l'art.2.3);

**La partie variable de la taxe** correspond au prix de vente des sacs réglementaires mis à disposition par la commune. Elle est fixée à **75 cents** par sac et est perçue au comptant au travers la vente des sacs.

=====

Le MR justifie son vote contre car avec l'octroi de sacs poubelles, on n'incite pas la population à produire moins de déchets. Il aurait été préférable de diminuer la taxe.

=====

**REGLEMENT-TAXE SUR LES PRESTATIONS D'HYGIENE PUBLIQUE**

**DECIDE à l'unanimité:**

La taxe est due par tout chef de ménage ou isolé, inscrit au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition au registre de la population ou au registre d'étrangers, occupant tout ou partie d'immeuble bâti. Constitue un « ménage », au sens du présent règlement, la réunion de deux ou plusieurs personnes, à l'exclusion d'un (des) enfant(s) à charge, qui résident habituellement dans la même habitation et y ont une vie commune.

Art. 3 : Le taux de la taxe est fixé à :

- 32 € pour les ménages avec enfant(s)
- 26 € pour les ménages sans enfant
- 26 € pour les isolés avec enfant(s)
- 20 € pour les isolés

La taxe est perçue par voie de rôle.

La date de référence pour l'inscription des contribuables au rôle est le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La contribution est fixée sur cette base pour l'année entière.

=====

**REVISION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA HALTE-GARDERIE**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le règlement d'ordre intérieur et le projet d'accueil de la « halte-garderie » tel que modifié.

=====

**ACCUEIL DES ENFANTS MALADES A DOMICILE - CODE DE LA DEONTOLOGIE**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** le code de la déontologie et la convention du service d'accueil des enfants malades.

=====

**APPLICATION DE L'ARTICLE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE AU GAZ RUE LOTARD - RATIFICATION**

**DECIDE A L'UNANIMITE.** La délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférents sont admises.

=====

**APPLICATION DE L'ARTICLE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - ACQUISITION POUR DEMARRAGE DE LA HALTE-GARDERIE - RATIFICATION**

**DECIDE A L'UNANIMITE.** La délibération susmentionnée est approuvée et les dépenses y afférents sont admises.

=====

**CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA VILLE DE TOURNAI DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE MEDIATION DANS LE CADRE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** La convention de collaboration entre la ville de Tournai et la commune de Bernissart déterminant les conditions de la mise à disposition de la commune de Bernissart d'une médiatrice dans le cadre de l'application des sanctions administratives.

=====

**REVISION DES CONDITIONS DE LOCATION DE LA CONCIERGERIE DE L'ECOLE D'HARCHIES**

**APPROUVE A L'UNANIMITE** Les conditions d'occupation du bâtiment communal sis rue Buissonnet, 34 à Harchies selon la convention.

=====

**MOTION CONCERNANT LE SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS A L'UNANIMITE DES VOIX**

se montre très inquiet du fonctionnement du service de garde des pharmacies à l'heure actuelle.

Constate que nos citoyens doivent parcourir, en cas de besoin, parfois plus de 50 km (aller/retour) pour s'approvisionner dans la pharmacie de garde la plus proche.

Est d'avis que tous les citoyens de la commune, parmi lesquels il faut mentionner particulièrement les personnes âgées et beaucoup de personnes à mobilité réduite, ont droit à un service de garde de pharmacies de bonne qualité et de proximité, c'est-à-dire dans notre entité.

Prie le syndicat des pharmaciens, ainsi que le Monsieur le Ministre de la sécurité sociale, de revoir le service de garde dans notre entité dans les meilleurs délais et de l'adapter au besoin de notre

population.

=====

**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE**

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la fourniture d'un tracteur-tondeuse et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

**PAR LE CONSEIL :**

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN